



ÉCOLES FONDAMENTALES
ET MAISONS RELAIS
À WILTZ

ANNÉE SCOLAIRE
2023 – 2024

LA RENTRÉE APPROCHE!

Chers parents, chers élèves,

nous imaginons que vous attendez la rentrée scolaire avec autant d'impatience que nous. Que ce soit pour la première scolarisation de votre enfant ou pour la suite de sa scolarité fondamentale, cette brochure vous fournira toutes les informations utiles pour l'année scolaire à venir. Les trois écoles fondamentales de Wiltz offrent les quatre cycles de l'enseignement fondamental, de l'éducation précoce jusqu'au cycle 4, et disposent toutes d'une maison relais.

Avec l'ouverture du campus «Geenzepark» au cœur du futur quartier «Wunne mat der Wooltz» un nouveau bâtiment scolaire est à disposition des élèves à partir de la rentrée. Cette structure à journée continue, où les cours scolaires et les activités pédagogiques sont étroitement liés, remplacera la «Villa Mirabella». Le Geenzepark dispose, en plus de l'école fondamentale avec maison relais, d'un hall sportif et d'une cuisine de production. L'école de musique et le nouveau musée pour enfants «PLOMM» s'y installeront également en 2024.

Les écoles Reenert et Villa Millermoaler fonctionnent d'après le système et les horaires de cours classiques. Les parents ont le libre choix d'inscrire leurs enfants dans les maisons relais. Une coopération étroite entre le personnel enseignant et le personnel éducatif existe aussi dans ces structures. La commune de Wiltz se caractérise avant tout par sa diversité de cultures, de nationalités et de religions. Cette multiculturalité est aussi prise en compte dans nos écoles: les enfants apprennent ainsi dès le début à comprendre et à respecter les coutumes et les traditions des communautés locales. Pour finir, nous vous encourageons à faire découvrir à votre enfant les nombreuses activités sportives et culturelles proposées par les associations locales et par l'école de musique, car l'activité physique et la culture sont bénéfiques pour le développement des enfants.

Nous souhaitons une bonne année scolaire 2023/2024!

Le collègue échevinal de la commune de Wiltz.



SOMMAIRE

Numéros utiles.....	4
Les écoles fondamentales à Wiltz.....	5
Geenzepark – Structure à journée continue.....	6
Reenert et Villa Millermoaler – Système classique.....	7
Horaires.....	8
Encadrement des élèves en dehors des heures de classe.....	12

RÉPONSES À VOS QUESTIONS

La procédure d’inscription de mon enfant.....	16
Âge d’admission des élèves.....	17
Admission d’enfants d’autres communes.....	17
Absences et dispenses.....	18
Transport.....	20
Collaboration avec les parents.....	21
Surveillance des élèves.....	21
Livres scolaires.....	22
Accidents scolaires.....	22
Vacances et congés 2023/2024.....	23

LES ACTEURS

Les classes et titulaires.....	24
Les éducateurs de l’école fondamentale.....	27
Direction régionale 15.....	28
Les comités d’école.....	29
Les comités de parents.....	30
La commission scolaire.....	31
Le service scolaire de la commune.....	31
Le service de la médecine scolaire et de l’assistante sociale.....	31
APEEF.....	32
Plomm.....	33
De sechere Schoulwee.....	34

NUMÉROS UTILES

Direction régionale 15

Bureau direction régionale 24 75 58 90

Administration

Ecole fondamentale

Geenzepark

Rue Charles Lambert 95 83 70 701

Villa Millermoaler

9a, avenue Nicolas Kreins 95 83 70 640

Reenert

11, avenue Nicolas Kreins 95 83 70 460

Commune de Wiltz – Service scolaire

Laura Wiltgen 95 99 39 25

E-mail: enseignement@wiltz.lu / laura.wiltgen@wiltz.lu

Maison Relais

Geenzepark – David Arend & Irma Muhovic

Téléphone: 95 83 70 701 (Bureau)

Téléphone: 95 83 70 708 (Réception)

E-mail: mr-geenzepark@kannerhaus-wooltz.lu

Villa Millermoaler – Jeannot Staff & Carmen Schmit

Téléphone: 95 83 70 638 (Bureau)

Téléphone: 95 83 70 659 (Réception)

E-mail: mr-villa-millermoaler@kannerhaus-wooltz.lu

Reenert – Noémie Raths & Mélanie Lisch

Téléphone: 95 83 70 480 (Bureau)

Téléphone: 95 83 70 483 (Réception)

E-mail: mr-reenert@kannerhaus-wooltz.lu

Crèche Kannerhaus Wooltz – Romina Starcevic

Téléphone: 95 83 70 831

E-mail: romina.starcevic@kannerhaus-wooltz.lu

Divers

Service de la Médecine Scolaire

Centre Médico-Social 95 83 09 1

LES ÉCOLES FONDAMENTALES À WILTZ



Geenzepark

Structure à journée continue

Rue Charles Lambert, L-9540 Wiltz
Tél.: 95 83 70 701



Villa Millermoaler

Système classique

9a, avenue Nicolas Kreins, L-9536 Wiltz
Tél.: 95 83 70 640



Reenert

Système classique

11, avenue Nicolas Kreins, L-9536 Wiltz
Tél.: 95 83 70 460



Les enfants des villages Erpeldange, Eschweiler, Knaphoscheid et Selscheid sont scolarisés à l'école «Schoulkauz» à Wilwerwiltz.

GEENZEPARK – STRUCTURE À JOURNÉE CONTINUE

Précoce:

L'éducation précoce du **Geenzepark** comprend 25 ou 40 heures. Il existe aussi la possibilité d'un encadrement supplémentaire sur le même site, payable selon le tarif «Chèque-Service». (plus d'informations p. 12 – 15)

Les enfants sont répartis en 2 groupes (A et B) et sont encadrés selon des horaires distincts.

Éducation préscolaire et primaire:

La présence des élèves est obligatoire avec un **horaire fixe** du lundi au vendredi de **7h50 à 15h30**. L'enseignement comprend 40 heures d'encadrement intégré: avec 28 heures de cours scolaires gratuites, et 12 heures d'activités socio-éducatives payables au tarif «Chèque-Service». (plus d'informations p. 12 – 15)

Un **encadrement supplémentaire facultatif** est assuré entre 07h00 et 07h50 le matin et entre 15h30 et 19h00 le soir, selon les besoins des parents (également payable au tarif «Chèque-Service»). La maison relais est intégrée dans le bâtiment scolaire du Geenzepark.

Le plan d'études classique du Luxembourg se situe à la base de l'apprentissage et définit les compétences à développer.

Une **équipe professionnelle mixte**, composée d'enseignants et d'éducateurs, assure ensemble l'organisation des **cours scolaires** et des **activités socio-éducatives**. Les enfants peuvent exercer des activités de loisirs, sportives et culturelles tous les jours.

REENERT & VILLA MILLERMOALER – SYSTÈME CLASSIQUE

Précoce:

L'éducation précoce classique dans les écoles **Reenert** et **Villa Millermoaler** comprend 20 ou 26 heures gratuites par semaine, avec la possibilité d'un encadrement supplémentaire selon les besoins des parents dans une des crèches à Wiltz. Cet encadrement supplémentaire est à payer selon le tarif «Chèque-Service». (plus d'informations p. 12 – 15)

Les enfants sont répartis en 2 groupes (A et B) et sont encadrés selon des horaires distincts.

Éducation préscolaire et primaire:

La maison relais est intégrée dans le même bâtiment scolaire dans les deux écoles fondamentales «classiques». Les cours scolaires et les activités éducatives sont séparés au niveau de l'horaire et de la responsabilité. Toutefois, il existe une étroite coopération entre le personnel enseignant et éducatif dans ces écoles.

La présence de votre enfant est obligatoire durant l'**horaire scolaire «classique»**.

Un **encadrement supplémentaire** facultatif est assuré en DEHORS de cet horaire scolaire (cf. tableau horaire) selon les besoins des parents. Ces heures d'encadrement sont payables au tarif «Chèque-Service». (plus d'informations p. 12 – 15)

Le **plan d'études classique du Luxembourg** se situe à la base de l'apprentissage et définit les compétences à développer. Les devoirs à domicile sont définis par l'enseignant conformément aux dispositions légales. Il y a deux équipes professionnelles distinctes: les enseignants assurent les cours scolaires, les éducateurs assurent les activités socio-éducatives. Les parents choisissent librement les horaires auxquels leur enfant participe aux activités de la Maison Relais.

HORAIRES

STRUCTURE À JOURNÉE CONTINUE – PRÉCOCE:

GEENZEPARK

Les élèves inscrits à l'éducation précoce du Geenzepark ont le choix entre 2 groupes (A ou B).

Choix A:

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07h00 - 07h50	Education non-formelle facultative (Maison Relais)				
07h50 - 13h00	Plage obligatoire (avec repas à midi)				

Choix B:

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07h00 - 07h50	Education non-formelle facultative (Maison Relais)				
07h50 - 15h30	Plage obligatoire (avec repas à midi)				
15h30 - 19h00	Education non-formelle facultative (Maison Relais)				

Pour un encadrement supplémentaire (avant 07h50, respectivement après 13h00 ou 15h30) vous pouvez contacter la **maison relais Geenzepark**. Un encadrement en dehors de l'horaire obligatoire (marqué en bleu) est seulement possible pour les enfants qui sont inscrits à l'éducation précoce du **Geenzepark**. L'éducation précoce est **facultative**. Sont admissibles à l'éducation précoce de la commune de Wiltz: les enfants **âgés de 3 ans** révolus au 31 août 2023.

HORAIRES

SYSTÈME CLASSIQUE – PRÉCOCE:

VILLA MILLERMOALER & REENERT

Les élèves des écoles classiques ont le choix entre 2 groupes (A ou B).

Choix A:

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h00 - 11h45	Précoce	Précoce	Précoce	Précoce	Précoce

Choix B:

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h00 - 11h45	Précoce	Précoce	Précoce	Précoce	Précoce
14h00 - 16h00	Précoce		Précoce		Précoce

L'éducation précoce (Villa Millermoaler & Reenert) se déroule suivant l'horaire marqué en bleu. Pour un encadrement supplémentaire, vous pouvez contacter le Kannerhaus Wooltz ou une des crèches locales.

L'éducation précoce est **facultative**. Sont admissibles à l'éducation précoce de la commune de Wiltz: les enfants **âgés de 3 ans** révolus au 31 août 2023.

HORAIRES

STRUCTURE À JOURNÉE CONTINUE – CYCLE 1.1. À 4.2. – ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE & PRIMAIRE

GEENZEPARK

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07h00 - 07h50	Education non-formelle facultative (Maison Relais)				
07h50 - 15h30	Encadrement scolaire, repas à midi, encadrement pédagogique, temps libre, temps de repos, activités sportives et culturelles				
15h30 - 19h00	Education non-formelle facultative (Maison Relais)				

SYSTÈME CLASSIQUE – CYCLE 1.1. ET 1.2. – ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

VILLA MILLERMOALER & REENERT

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07h00 - 08h00	Education non-formelle facultative (Maison Relais)				
08h00 - 11h45	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
11h45 - 14h00	Education non-formelle facultative (Maison Relais)				
14h00 - 16h00	Cours	Education non-formelle facultative	Cours	Education non-formelle facultative	Cours
16h00 - 19h00	Education non-formelle facultative (Maison Relais)				

HORAIRES

SYSTÈME CLASSIQUE – CYCLE 2.1. À 4.2. – ÉDUCATION PRIMAIRE

VILLA MILLERMOALER & REENERT

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07h00 - 07h55	Education non-formelle facultative (Maison Relais)				
07h55 - 11h50	Cours	Cours jusqu'à 12h25	Cours	Cours jusqu'à 12h25	Cours
11h50 - 14h00	Education non-formelle facultative (Maison Relais)				
14h00 - 16h00	Cours	Education non-formelle facultative	Cours	Education non-formelle facultative	Cours
16h00 - 19h00	Education non-formelle facultative (Maison Relais)				

Les élèves ont la possibilité d'être encadrés à la maison relais avant 07h55, entre 11h45 et 14h00 ainsi qu'après 16h00. Ils peuvent manger à midi à l'école. Toutes les heures supplémentaires sont payables au tarif «Chèque-Service». (plus d'informations p. 12 – 15)

L'école est **obligatoire** pour tout enfant âgé de 4 ans ou plus au 31 août 2023. **En cas d'absence non motivée d'un enfant, l'administration communale entamera les procédures légales prévues.**

«Accueil Cycle 1»: Tous les mardis et jeudis de 11h45 à 12h30, la maison relais offre un encadrement des élèves afin d'éviter qu'ils doivent attendre seul l'arrivée de leur bus ou de leurs frères et sœurs.

Ces heures d'encadrement se font sur inscription préalable et sont payables au tarif «Chèque-Service». La fiche d'inscription est disponible sur le site web www.wiltz.lu. Pour toute autre question, vous pouvez vous adresser aux enseignants du Cycle 1.

ENCADREMENT DES ÉLÈVES EN DEHORS DES HEURES DE CLASSE

LE «CHÈQUE-SERVICE»

Grâce au chèque service, les services de garde de vos enfants sont gratuits pendant l'année scolaire à l'exception des vacances scolaires. Le tarif effectif varie en fonction du revenu du ménage et du rang de l'enfant.

Qui peut en bénéficier?

Tous les enfants:

- qui résident au Luxembourg ou dont un parent ou représentant légal est travailleur ressortissant de l'Union européenne et employé au Luxembourg
- âgés entre 0 et 12 ans et/ou qui fréquentent l'école fondamentale

L'ÉDUCATION NON-FORMELLE ACCESSIBLE À TOUS LES ENFANTS

Depuis la rentrée 2022 - 2023, l'État a rendu gratuit l'accueil dans les structures d'éducation non-formelle pendant les semaines d'école, pour les enfants scolarisés à l'enseignement fondamental (à compter de l'obligation scolaire).

Quelles structures d'éducation et d'accueil sont concernées?

La gratuité concerne toutes les structures d'éducation et d'accueil pour enfants scolarisés : maisons relais (appelées parfois aussi foyers de jour ou foyers scolaires), mini-crèches et assistants parentaux.

ENCADREMENT DES ÉLÈVES EN DEHORS DES HEURES DE CLASSE

Qui est concerné par la gratuité?

Si votre enfant est âgé de 4 ans ou plus au 31 août (début de l'obligation scolaire), et qu'il fréquente l'enseignement fondamental ou l'équivalent, il profite de la gratuité. L'éducation précoce n'est pas concernée.

Quelles sont les périodes gratuites?

La gratuité de l'accueil porte sur les semaines d'école, du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00. Pour les heures d'accueil avant 7h00 et après 19h00, la participation financière des parents suit le barème du chèque-service accueil (CSA).

Quels sont les tarifs pendant les vacances?

Les semaines de vacances ne sont pas gratuites. La participation financière des parents n'est plus plafonnée par un forfait: c'est le barème du CSA qui s'applique.

Inscription «Chèque-Service» auprès de la commune

Pièces à fournir:

- **Numéro de matricule de l'enfant**
- Copie du **bulletin d'impôt** le plus récent
- À défaut de produire le bulletin d'impôt: **un certificat de revenu** établi par l'Administration des Contributions directes, ainsi qu'une preuve de la situation de revenu du ménage (3 dernières fiches de rémunération, certificat annuel le plus récent du chômage, ...)
- Les bénéficiaires du **REVIS**: attestation récente délivrée par le Fonds National de Solidarité
- Au cas où le requérant touche une **pension alimentaire** pour un enfant: copie du jugement ou extrait bancaire

ENCADREMENT DES ÉLÈVES EN DEHORS DES HEURES DE CLASSE

Les adhésions aux cartes «Chèque-Service» pourront être faites à l'administration communale auprès du service «Biergeramt» (Tél.: 95 99 39 1).

Inscription auprès d'une structure d'accueil

La procédure pour l'inscription auprès d'une structure d'accueil reste inchangée: les parents s'adressent au service de leur choix et leurs enfants sont admis en fonction des places disponibles. Pendant l'année scolaire en cours, il est très difficile d'effectuer une inscription. Toutes les demandes tardives sont reprises sur une liste d'attente.

Pour en savoir plus: **téléphonez gratuitement au numéro 8002 1112**. (www.chèqueservice.lu)

Comment puis-je profiter de la gratuité?

Si votre enfant fréquente déjà une structure d'éducation et d'accueil, vous n'avez rien à faire.

Si ce n'est pas encore le cas, vous devez d'abord adhérer au système du chèque-service accueil (CSA). Pour adhérer au CSA, rendez vous dans votre commune, si vous habitez au Luxembourg. (Si vous êtes frontalier, adressez-vous à la Caisse pour l'avenir des enfants. Vous pourrez ensuite inscrire votre enfant auprès d'une structure d'éducation et d'accueil prestataire du CSA. Il y sera admis selon les places disponibles.)

Les repas sont-ils aussi gratuits?

Pendant les semaines d'école, les repas de midi sont aussi gratuits pour tous les enfants soumis à l'obligation scolaire. Pendant les vacances, la gratuité des repas est réservée aux familles disposant d'un revenu inférieur à deux fois le salaire social minimum. Pour les autres familles, c'est le barème du CSA qui s'applique.

ENCADREMENT DES ÉLÈVES EN DEHORS DES HEURES DE CLASSE

MAISON RELAIS

Dans les trois écoles fondamentales, il y a une maison relais. Elles sont ouvertes pour tous les enfants qui fréquentent l'école fondamentale de Wiltz. La structure d'accueil fonctionne pendant les périodes scolaires ainsi que pendant les congés scolaires **du lundi au vendredi de 07h00 à 19h00.**

Le prix d'accueil et du repas est calculé selon les tarifs du système «Chèque-Service». **La carte «Chèque-Service» est d'ailleurs obligatoire** pour l'inscription. Les inscriptions en cours d'année sont difficiles. Toutes ces demandes supplémentaires sont inscrites sur une liste d'attente.

Important:

- Les enfants du cycle 1 sont repris à l'école par des éducateurs de la maison relais. Les enfants des cycles 2 à 4 se dirigeront seuls vers le check-point de la maison relais où l'accueil des enfants est garanti.
- Il est très important de signaler toute absence de vos enfants. En cas d'absence de l'enfant au rassemblement, les éducateurs contacteront les parents et le cas échéant l'instituteur de l'enfant. **Si aucun des parents n'est joignable par téléphone, la maison relais se réserve le droit de signaler l'absence de l'enfant à la police grand-ducale.**

RÉPONSES À VOS QUESTIONS

LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION DE MON ENFANT

Deux étapes sont à effectuer pour inscrire votre enfant à l'école:

1. Déclaration de résidence auprès du service «Biergeramt».

Grand-Rue 2, L-9530 Wiltz
Tél.: 95 99 39 1, e-mail: biergeramt@wiltz.lu

Heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 (tous les mercredis jusqu'à 19h00).

2. Passage au Service scolaire

Veillez présenter les documents suivants:

- certificat de résidence
- pièce d'identité d'une personne responsable et de l'enfant

Secrétariat – Service scolaire
Grand-Rue 2, L-9530 Wiltz
E-mail: enseignement@wiltz.lu

Laura Wiltgen
Tél.: 95 99 39 25, e-mail: laura.wiltgen@wiltz.lu

Heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

RÉPONSES À VOS QUESTIONS

ÂGE D'ADMISSION DES ÉLÈVES

Education précoce:

sont admissibles les élèves âgés de 3 ans au 31 août de l'année en cours.

Cycle 1.1. et 1.2. Classes préscolaires:

sont admissibles les élèves âgés de 4 ans au 31 août de l'année en cours.

Cycles 2 à 4:

sont admissibles les élèves ayant atteint l'âge de 6 ans au 31 août de l'année en cours.

ADMISSION D'ENFANTS D'AUTRES COMMUNES (règlement grand-ducal du 14.05.2009)

Les parents qui entendent faire scolariser leur enfant dans l'école d'une autre commune que celle de leur résidence adressent, avant le 1^{er} mai de l'année précédant la rentrée scolaire, une demande écrite et motivée au collège des bourgmestre et échevins de la commune où ils entendent faire scolariser leur enfant. Le collège des bourgmestres et échevins communique sa décision aux parents avant le 15 mai. En cas d'acceptation de la demande, les parents informent la commune d'origine dans la huitaine, l'enfant est inscrit par l'administration communale concernée sur la liste des enfants scolarisés dans la commune pour l'année scolaire en question.

Sont considérés comme motifs valables:

1. La garde de l'enfant par un membre de la famille jusque et y compris le 3^e degré;
2. La garde de l'enfant par une tierce personne exerçant une activité d'assistance parentale agréée par l'État;
3. La garde de l'enfant par un organisme œuvrant dans le domaine socio-éducatif agréé par l'État;
4. La situation du lieu de travail d'un des parents.

RÉPONSES À VOS QUESTIONS

ABSENCES ET DISPENSES

Si votre enfant **est malade** ou s'il ne peut pas fréquenter les cours, vous devez prévenir l'école **avant 8h00** du matin:

- Geenzepark: Tél.: 95 83 70 701
- Villa Millermoaler: Tél.: 95 83 70 640
- Reenert: Tél.: 95 83 70 460

Sans nouvelles de votre part, le personnel enseignant est obligé d'informer l'administration communale de l'absence de votre enfant, qui prendra alors toutes les mesures qui s'imposent.

Si l'enfant est absent pendant plus de 2 jours, veuillez remettre un certificat médical à l'enseignant.

Les dispenses de fréquentation scolaire **pourront être accordées sur demande écrite et motivée** de la personne responsable pour:

- **1 jour** (ou une partie de la journée): par le titulaire de classe
- **plus d'une journée:** par le président du comité d'école

Sauf **autorisation du ministre**, l'ensemble des dispenses accordées ne peut pas dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

Modèle d'excuse

Nom de l'élève:

Madame, Monsieur,

Je soussigné(e)

vous prie de bien vouloir excuser l'absence de ma fille/ mon fils

du..... au inclus,

à cause de

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

Wiltz, le Signature:

RÉPONSES À VOS QUESTIONS

TRANSPORT

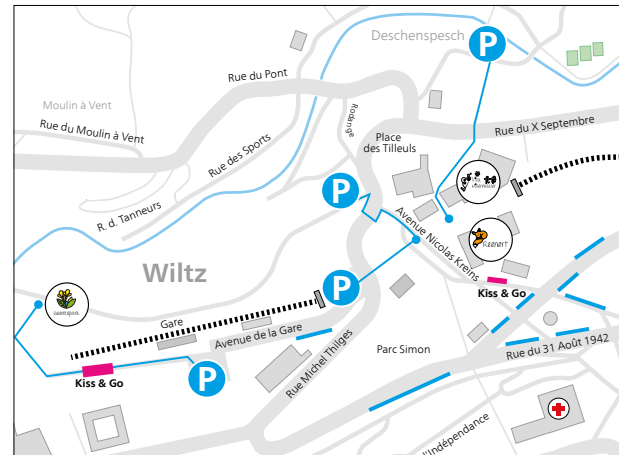
La commune de Wiltz incite les gens à ne pas déposer les enfants avec la voiture privée, mais que les élèves se rendent à l'école à pied ou en bus.

Transport individuel

Il est fortement recommandé que les élèves se rendent à l'école à pied ou en bus. À ces fins les chemins de l'école les plus directs ont été signalés par un symbole sur les trottoirs.

Si vous amenez quand même vos enfants en voiture, l'administration communale tient à vous signaler que:

- L'avenue Nicolas Kreins est **interdite** à toute circulation.
- Il est **recommandé** d'utiliser les parkings publics se trouvant aux alentours, p.ex. le parking au coin de l'avenue de la gare par lequel vous avez un accès direct vers l'école en traversant le parc Simon.
- Il **n'est pas permis** d'utiliser le parking du supermarché SMATCH (parking privé) pour y déposer les élèves!
- Pour toute autre question, veuillez vous adresser à l'agent municipal présent les matins.



RÉPONSES À VOS QUESTIONS

Transport scolaire 2023/2024

Il n'existe pas de bus scolaire dédié à Wiltz. Les élèves peuvent utiliser les lignes de bus RGTR ainsi que le City-Bus Wiltz. Les horaires peuvent être consultés aux arrêts de bus, sur www.mobiliteit.lu et au numéro de téléphone 2465 2465.

COLLABORATION AVEC LES PARENTS

Les parents peuvent s'adresser aux titulaires de classes ainsi qu'à l'équipe pédagogique qui collabore avec l'instituteur/-trice d'un même cycle. Les parents et les enseignants procèdent régulièrement à des échanges individuels au sujet des élèves. Les parents sont tenus de répondre aux convocations du titulaire de classe, du président du comité d'école et de la Direction de région.

Pendant l'année scolaire, le titulaire de classe organise régulièrement des réunions d'information et de concertation pour les parents des élèves portant notamment sur les objectifs du cycle, les modalités d'évaluation des apprentissages et l'organisation de la classe que fréquentent leurs enfants. Le président du comité d'école se tient également à la disposition des parents (sur demande des parents, un rendez-vous pourra être fixé soit par téléphone soit par courrier électronique).

RÉPONSES À VOS QUESTIONS

SURVEILLANCE DES ÉLÈVES

Les élèves sont sous la surveillance du titulaire ou des intervenants respectifs durant les heures de classe. Un plan de surveillance, établi par le comité d'école, garantira la présence de surveillants dans les cours des bâtiments scolaires:

- 10 minutes avant le début des cours (matin et après-midi)
- pendant les récréations
- 10 minutes après la fin des cours

A la fin des cours, les enseignants veillent à ce que tous les élèves quittent le bâtiment scolaire. Les enseignants, figurant sur le plan de surveillance, surveillent également les élèves à l'arrivée et au départ des bus scolaires. Les parents sont quand-même priés de récupérer leurs enfants **à l'heure** (voir l'horaire sur les pages 8 à 11).

LIVRES SCOLAIRES

Tous les enfants reçoivent **gratuitement** leurs livres scolaires.

ACCIDENTS SCOLAIRES

Tous les accidents (à l'école ou sur le trajet de l'école) sont à déclarer **immédiatement** au titulaire de classe respectivement à la maison relais (selon le moment où cela survient).

RÉPONSES À VOS QUESTIONS

VACANCES ET CONGÉS SCOLAIRES 2023/2024

L'année scolaire commence le vendredi 15 septembre 2023 et finit le lundi 15 juillet 2024.

Vacances scolaires:

Toussaint	28 octobre 2023	–	5 novembre 2023
Noël	23 décembre 2023	–	7 janvier 2024
Carnaval	10 février 2024	–	18 février 2024
Pâques	30 mars 2024	–	14 avril 2024
Pentecôte	25 mai 2024	–	2 juin 2024
Vacances d'été	16 juillet 2024	–	15 septembre 2024

REMARQUE: Nous rappelons **qu'aucun** enfant scolarisé **a le droit** de partir en vacances **avant le début des vacances, ni de prolonger** les vacances au-delà de la date de la rentrée.

Jours fériés:

Saint-Nicolas	6 décembre 2023
Fête du travail	1 ^{er} mai 2024
Journée de l'Europe	9 mai 2024
Ascension	9 mai 2024
Lundi de pentecôte	20 mai 2024

Le lendemain de la 1^{ère} Communion, les classes du 3^e cycle de l'enseignement fondamental fonctionnent normalement. Toutefois, les enseignants de ces classes voudront bien accepter d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves au cours de la matinée.

LES ACTEURS – CLASSES, TITULAIRES ET NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

Geenzepark - rue Charles Lambert

Terra – Cycle 1 (Éducation précoce)

Antoinette Mertens & Sandra Dozzo

Claude Kremer & Andrea Huppertz

Terra – Cycle 1 (Éducation préscolaire)

Classe 1: Estelle Siebenaler

Classe 2: Carmen Majeres

Classe 3: Daniela Ribeiro

Classe 4: Julie Gereke

Aqua – Cycle 2 (1^{ière} et 2^e année scolaire)

Classe 1 (2.1): Melanie Máslo

Classe 2 (2.2): Katy Branquinho

Luna - Cycle 3 (3^e et 4^e année scolaire)

Classe 1 (3.1): Ana Soares

Classe 2 (3.2): Coralyne Schoenherr

Stella - Cycle 4 (5^e et 6^e année scolaire)

Classe 1 (4.1): Ralph Schon

Classe 2 (4.2): Pol Peiffer

Instituteurs/institutrices supplémentaires

Angie Wauters, Ken Weis

IEBS: Daniel Weber

Cours d'accueil: Danielle Melchior, Vivianne Kinnen,
Jaqueline Kaiser

ESEB: Michèle Reiles

Numéros de téléphone de l'école Geenzepark:

Cycle 1 - Terra 95 83 70 712

Cycle 2 - Aqua 95 83 70 715

Cycle 3 - Luna 95 83 70 710

Cycle 4 - Stella 95 83 70 713

LES ACTEURS – CLASSES, TITULAIRES ET NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

Reenert – 11, avenue Nicolas Kreins

Cycle 1 (Éducation précoce)

Rosanne Hosmar & Joy Sassel	95 83 70 410
Sara Reis de Jesus & Valérie Gindt	95 83 70 408

Cycle 1 (Éducation préscolaire)

Classe 1: Julie Van den Berg	95 83 70 405
Classe 2: Sarah Michiels	95 83 70 403
Classe 3: Line Ancillon	95 83 70 407
Classe 4: Sandra Everad	95 83 70 404
Classe 5: Nadia Lallemand	95 83 70 406

Cycle 2 (1^{ère} et 2^e année scolaire)

Classe 1 (2.1): Jessica Gomes de Jesus	95 83 70 416
Classe 2 (2.1): Conny Reiffers	95 83 70 414
Classe 3 (2.1): Ellen Seiwert	95 83 70 415
Classe 4 (2.2): Diana Bajraktaraj	95 83 70 417
Classe 5 (2.2): Raquel Pinto Teixeira	95 83 70 412
Classe 6 (2.2): Ana Cabral	95 83 70 411
Classe 7 (2.2): Mélanie Schaus	95 83 70 413

Cycle 3 (3^e et 4^e année scolaire)

Classe 1 (3.1): Alexandra Plumer	95 83 70 424
Classe 2 (3.1): Dany Petit	95 83 70 426
Classe 3 (3.1): Isabelle Graffé	95 83 70 422
Classe 4 (3.2): Gaby Loutsch	95 83 70 423

Classe 5 (3.2): Christiane Cerqueira	95 83 70 425
Classe 6 (3.2): Vera Augscheller	95 83 70 427
Classe 7 (3.2): Ajla Redzepovic	95 83 70 421

Cycle 4 (5^e et 6^e année scolaire)

Classe 1 (4.1): Maurane Schlossmacher	95 83 70 436
Classe 2 (4.1): Maryse Loutsch	95 83 70 433
Classe 3 (4.1): Lynn Schmitz	95 83 70 431
Classe 4 (4.2): Lou Majerus	95 83 70 434
Classe 5 (4.2): Sammy-Jo Flander	95 83 70 432
Classe 6 (4.2): Sejla Aganovic	95 83 70 435

Instituteurs/institutrices supplémentaires

Monique Arens, Jenny Betz, Vito Fiume, Christoph Glod, Mirlinda Gorqaj, Katja Götz, Cristiana Landeira, Lisa Machado, Sven Ramponi, Nathalie Raveane, Lindsay Schweig, Linda Thelen, Jasmine Wagner, Claude Windeshausen

IEBS: Astrid Neuman

Cours d'accueil: Jaqueline Kaiser & Viviane Kinnen

ESEB: Elisabete Da Silva Correia, Christiane Diederich, Yves Kails, Sylvie Koop, Jil-Lucie Peffer et Edy Weber

LES ACTEURS – CLASSES, TITULAIRES ET NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

Villa Millermoaler – 9a, av. Nicolas Kreins

Cycle 1 (Éducation précoce)

Claudine Braun, Romy Malget & Tessy Wagener 95 83 70 635

Cycle 1 (Éducation préscolaire)

Classe 1: Malou Goetz 95 83 70 631
Classe 2: Sandy Rentmeister & Sharon Laux 95 83 70 632
Classe 3: Elisabeth Stouffs 95 83 70 642
Classe 4: Sandy Vanhaekendover 95 83 70 633
Classe 5: Nadine Bredimus & Nina Sauber 95 83 70 634

Cycle 2 (1^{ère} et 2^e année scolaire)

Classe 1 (2.1): Yves Schlabertz 95 83 70 657
Classe 2 (2.1): Simone Mack & Julie Rothe 95 83 70 643
Classe 3 (2.2): Isabelle Sentges 95 83 70 644
Classe 4 (2.2): Simone Schaack & Sandy Turmes 95 83 70 641
Classe 5 (2.2): Corine Wagner 95 83 70 645

Cycle 3 (3^e et 4^e année scolaire)

Classe 1 (3.1): Lena Mafra 95 83 70 684
Classe 2 (3.1): Mandy Lisch 95 83 70 683

Classe 3 (3.2): Kerstin Kohnen & Marie-Anne Rickal-Schweig 95 83 70 654
Classe 4 (3.2): Catherine Gira 95 83 70 652
Classe 5 (3.2): Romy Federspiel 95 83 70 656

Cycle 4 (5^e et 6^e année scolaire)

Classe 1 (4.1): Gilles Messerig 95 83 70 655
Classe 2 (4.1): Mike Miller & Manuela Jaas 95 83 70 653
Classe 3 (4.2): Luca Annese 95 83 70 681
Classe 4 (4.2): Manon Feyen 95 83 70 651
Classe 5 (4.2): Claude Stork 95 83 70 682

Instituteurs/institutrices supplémentaires

Elodie Detombes, Stéphanie Friob-Bohnert, Myriam Hofferlin, Dan Huet, Manuela Jaas, Alessia Palazzi, Marie-Anne Rickal-Schweig, Julie Rothe, Gilles Schammel

IEBS: Claudine Schweig-Pletgen

Aux. Ed.: Sylvie Asselborn-Keyser

Cours d'accueil: Danielle Melchior, Jaqueline Kaiser et Vivianne Kinnen

ESEB: Nathalie Conrath, Laurence Monin et Michèle Reiles

LES ACTEURS

LES ÉDUCATEURS DE L'ÉCOLE FONDAMENTALE DE WILTZ

Les éducateurs de l'école fondamentale de Wiltz soutiennent les enseignants dans leur travail et complètent le groupe éducatif.

Les éducateurs essaient de répondre de manière satisfaisante et compétente aux besoins des enfants. Basé sur des observations quotidiennes, ils s'efforcent de résoudre les conflits entre les enfants avec des jeux et activités collectifs. Outre la promotion des activités scolaires, il est également essentiel de renforcer le comportement social des élèves.

LES ACTEURS

DIRECTION RÉGIONALE 15

Les écoles fondamentales de Wiltz font partie de la direction régionale 15.

Le directeur: M. Marc Schreiner.

Les directeurs adjoints:

M. Thomas Theisen, M. Gilles Develter et Mme Joëlle Bernard

Contact: Bureau direction régionale 15

8, avenue Nic Kreins, L-9536 Wiltz

Tél.: 24 75 58 90

E-mail: secretariat.wiltz@men.lu

Le directeur et les directeurs adjoints ont pour mission:

- d'assurer la surveillance des écoles de l'enseignement fondamental, publiques et privées, et de l'enseignement à domicile dans la région
- d'assurer le bon fonctionnement des écoles et de veiller à l'observation des lois, règlements et directives officielles
- d'exercer le pouvoir hiérarchique sur le personnel des écoles de sa région
- de surveiller l'ensemble des activités d'apprentissage ayant lieu pendant l'horaire scolaire

- de soutenir le dialogue et la concertation entre les partenaires scolaires
- de participer à la mise en œuvre des plans de développement de l'établissement scolaire

Le secrétariat de la direction régionale est à la disposition du directeur et des directeurs adjoints.

Il assure:

- les travaux administratifs
- l'affectation des membres de la réserve des suppléants pour l'enseignement fondamental et le remplacement du personnel enseignant en cours d'année
- la gestion des archives
- le prêt de documentation pédagogique et de matériel didactique

LES ACTEURS

LES COMITÉS D'ÉCOLE

Geenzepark - Rue Charles Lambert

- Angie Wauters, présidente 95 83 70 701
- Julie Gereke
- Pol Peiffer
- Ralph Schon

Reenert - 11, avenue Nicolas Kreins

- Linda Thelen, présidente 95 83 70 437
- Isabelle Graffé
- Maryse Loutsch
- Sven Ramponi
- Joy Sassel

Villa Millermoaler - 9a, avenue Nicolas Kreins

- Dan Huet, président 95 83 70 680
- Stéphanie Friob-Bohnert
- Malou Goetz
- Manuela Jaas
- Julie Rothe

LES ACTEURS

LES COMITÉS DE PARENTS

Les différents comités de parents se composent de parents qui ont des enfants inscrits à l'école fondamentale de Wiltz.

Les membres du comité sont élus pour la durée de trois ans.

Geenzepark:

Moris Moreno
Vinciane Granjean
Rosa Rodrigues
Vera Lucia Miranda Lima
Delmiro Gomes Dos Santos
Antonio Neves Lima

Reenert:

Sabrina Schleich
Amerisa Imamovic-Cosic
Aida Mujkic-Rizvic
Conny Hieff
Saima Jusufovic
Uneisa Jusufovic
Sabrina Tutic Badic

Villa Millermoaler:

Nadia Andoulsi
Amela Bormann
Claudia Giorgio
Misala Hamzic-Tutic
Paulo Marinho
Elisa Mujkanovic
Adisa Osmanovic
Jim Shinn
Sadija Turkovic

LES ACTEURS

LA COMMISSION SCOLAIRE

Suite aux élections communales, la composition de la commission scolaire sera définie lors de la prochaine réunion du conseil communal. Elle sera publiée sur le site internet de la commune: www.wiltz.lu

LE SERVICE SCOLAIRE DE LA COMMUNE

Le service scolaire veille au bon fonctionnement de l'enseignement dans notre commune. Il s'occupe notamment de l'organisation scolaire, de l'inscription des élèves, l'échange avec le personnel enseignant, du transport scolaire, de la médecine scolaire, des déclarations d'accidents et d'assurances scolaires, des certificats scolaires, ...

Administration communale de Wiltz - Service scolaire

2, Grand-Rue, L-9530 Wiltz
E-mail: enseignement@wiltz.lu

Personne de contact:

Laura Wiltgen
Tél.: 95 99 39 25
E-mail: laura.wiltgen@wiltz.lu

LA MÉDECINE SCOLAIRE ET L'ASSISTANTE SOCIALE

Centre médico-social Wiltz

4, avenue Nic Kreins, L-9536 Wiltz
Tél.: 95 83 09 1

LES ACTEURS

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES - APEEF

Le but de l'association est de soutenir les écoles en aidant à réaliser divers projets comme par exemple le soutien financier des classes de neige/mer et de plaines de jeux, le financement d'une pièce de théâtre ou bien encore d'une séance de lecture.

Membres:

Tom PAQUAY, Président,
Anela ADROVIC, Vice-Présidente
Nathalie JURGA, Secrétaire
Sabrina SCHLEICH, Trésorière
Angela BIANCO, membre
Michèle CLEES, membre
Dominique BUKASA, membre d'honneur
Aurore PIERLOT, membre d'honneur
Claudine KRINGS, membre d'honneur
Emilia MARTINS, membre d'honneur
Annie RIBEIRO-HEIDSTRA, membre d'honneur

MUSÉE DES ENFANTS PLOMM

A PARTIR DE **2024** AU NOUVEAU
CAMPUS GEENZEPARK A WILTZ

Pour **les enfants jusqu'à 12 ans & leurs familles**
Pour **les maisons relais & écoles fondamentales**
Pour chacun, qui est à l'écoute des enfants



@ KannerMusée PLOMM
www.plomm.lu



«DE SECHERE SCHOUWEE»

CHEMINS BALISÉS POUR ALLER À L'ÉCOLE EN SÉCURITÉ

Votre enfant se rend à l'école en toute sécurité s'il:

- reste toujours sur le trottoir ou marche sur le côté gauche de la route s'il n'y a pas de trottoir;
- traverse la rue seulement au passage pour piétons, mais uniquement après avoir regardé d'abord à gauche, puis à droite et finalement encore une fois à gauche, pour s'assurer qu'aucun véhicule s'approche;
- porte des vêtements clairs, de préférence avec des réflecteurs sur la veste et le cartable, ceci surtout en automne et en hiver;
- ne monte jamais dans la voiture avec des étrangers;
- va à l'école avec vous-même, avec des amis ou des connaissances;
- part de chez lui de bonne heure, pour ne pas devoir traverser les rues en courant.

Se déplacer à pied offre les avantages suivants:

- vous bougez, ce qui améliore automatiquement votre forme physique;
- vous êtes dehors, vous respirez l'air frais et vous découvrez la nature au fil de l'année;
- vous préservez l'environnement et pouvez arriver à l'école plus vite qu'en voiture;
- vous économisez de l'argent pour l'essence;
- les enfants apprennent rapidement comment se comporter dans la circulation routière!



Notes



A series of horizontal dotted lines for writing notes.